



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2021**

Date de convocation : mercredi 21 avril 2021

Délibération n° CC_2021_76
Nomenclature : 7.5.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 60

Votants : 62

Pouvoirs :

M. Charles DELCROIX à M. Bruno DRAPRON, M.

Pierre DIETZ à M. Pierre MAUDOUX, Mme

Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN

Ne prend pas part au vote : 1

**OBJET : Association Le Logis - Attribution d'une
subvention pour l'année 2021**

Le 27 avril 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Ammar BERDAI, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, Mme Corinne PEQUIGNOT, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusé :

M. Jean-Philippe MACHON

Secrétaire de séance : M. Ammar BERDAI

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que l'association Le Logis œuvre dans le champ de l'insertion par le logement.

La Communauté d'Agglomération de Saintes souhaite soutenir l'Association Le Logis dans son action « Habitat Jeune » qui permet l'accueil, l'hébergement de jeunes travailleurs, d'étudiants et de jeunes engagés dans des parcours d'insertion ayant entre 18 et 30 ans.

Grâce à l'action Service Logement Habitat des Jeunes (SLHAJ), les travailleurs sociaux du Logis assurent un accompagnement tout au long du projet logement du jeune, le logement étant une étape indispensable dans leur projet de vie et d'insertion socio-professionnel.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer à l'association Le

Logis une subvention d'un montant de 11 000 € pour l'année 2021.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6, II, 2°), compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association Le Logis auprès de la CDA de Saintes au titre de l'année 2021,

Vu la délibération n° 2021-31 du Conseil Communautaire du 30 mars 2021 portant sur le vote du budget primitif du budget principal 2021 et les crédits inscrits au chapitre 65, compte 6574,

Considérant le projet de l'association Le Logis concourant à l'insertion liée par le logement,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes soutient l'Association Le Logis dans son action « Habitat Jeune » permettant l'accueil, l'hébergement de jeunes travailleurs, d'étudiants et de jeunes engagés dans des parcours d'insertion ayant entre 18 et 30 ans,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention d'un montant de 11 000 € à l'association le Logis pour l'année 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 1 élue ne prend pas part au vote (Mme Caroline AUDOUIN)

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.